

PROCES VERBAL – ASSEMBLEE GENERALE DE L'AED

Lundi 30 septembre / 18 :15 / Lieu : MS 030 Uni-Mail

Membres présents : Tout le comité
40 personnes au total

1. Approbation de l'ordre du jour

Aucune opposition à l'ordre du jour

2. Approbation du PV de l'AG du 28 septembre 2018

Un vote est requis sur ce PV. Aucune opposition à l'approbation du PV de l'AG. Il est donc adopté à l'unanimité.

3. Présentation de l'association

La vice-présidente se charge de faire une présentation de l'ensemble des départements ainsi que du bureau.

4. Rapport d'activité

Le pôle événementiel arrive à un bilan positif et favorable notamment en ayant accumulé un certain nombre d'événements populaires et à succès

En ce qui concerne le pôle politique, divers réunions ont été organisés dont les Welcome Days, les journées d'accueil et de nombreux rendez-vous avec le recteur de l'université.

Le pôle soutien a géré diverses sessions de parrainage notamment

Le bilan est donc positif.

5. Vérification des comptes

Une pièce justificative concernant une facture de 1000.- n'a toujours pas été comptabilisée. Par conséquent, dans le courant de l'année une seconde AG extraordinaire sera organisée afin que tous les comptes soient présentés.

6. Modification statutaire

Il s'agit d'une refonte totale. Seule une acceptation totale est admise. Le cas échéant les statuts seront acceptés. Dans le cas inverse, ils seront rejetés.

Pour rappel l'AED fut composée de telle sorte que le comité formé de 21 à 30 personnes était nécessaire dans chaque réunion.

A présent, l'organe, c'est à dire le bureau en plus de deux coordinateurs seront le noyau central. Autour de ce bureau, il y aura 6 pôles (communication, marketing, événementiel, sportif, politique et soutien).

En plus, il y a l'ajout d'un pôle professionnel. N'importe quel étudiant en droit est autorisé à intégrer l'association en cours d'année également.

Les coordinateurs iront dans différents pôles et se chargent de coordonner ces derniers. Leur travail est de les coordonner.

Il faut au minimum une moitié en faveur d'une proposition.

(A préciser que les statuts n'ont pas été élaborés par l'AED toute seule)

Le président de l'ELSA souhaite se mettre d'accord sur les compétences sur lesquelles se mettre d'accord entre l'ELSA et l'AED afin de ne pas s'entre-chevaucher. Les futures activités de l'AED doivent être coordonner avec les activités futures.

Concernant la majorité, celle-ci sera à la majorité des 2/3. Les abstentions sont donc considérées comme un vote négatif

Un vote est requis concernant les modifications statutaires

Abstention : 8

Contre : 0

Les modifications sont donc acceptées à la majorité.

5. Décharge du comité

Le comité est déchargé à l'unanimité

7. Élection du nouveau comité

- Présidence

Une co-présidence est demandée. Sarah et Johan Tranchinelli.

Un vote est requis sur le principe qui est une co-présidence

- Opposition : 4
- Abstention : 8
- Pour : 20

La proposition ne passe donc pas. Elle est refusée.

Toutefois, elle a suscité énormément de discussion entre les étudiants au sujet de savoir si c'est une bonne idée d'avoir deux présidents.

Par conséquent, un président doit être élu.

Vote pour la présidence :

26 votes en faveur de Sarah

24 votes en faveur Johan

Par conséquent, Sarah est élu en tant que président.

Vote concernant la vice-présidence

Johan Tranchinelli est élu à la majorité

Vote pour la trésorerie

David Nabe :

- Pour 23

Thomas :

- Pour 13

Par conséquent, David Nabe est le nouveau trésorier.

Concernant le secrétariat

Laetitia Sarasin

- Accepté à l'unanimité

Par conséquent, Laetitia est la nouvelle secrétaire

Concernant le pôle professionnel

Catia vote en tant que directrice du pôle professionnel

Abstention : 3

Acceptée à l'unanimité. Par conséquent, Catia est la nouvelle directrice du pôle professionnel.

Responsable du pôle événementiel

Arthur et Matthieu se présentent et souhaitent faire une coresponsabilité de pôle

Cela permettrait de réguler mieux l'idée de réguler ce pôle.

Un vote est requis sur le principe d'avoir deux responsables du pôle événementiel

Abstention : 1

Cela est accepté à la majorité

Un vote est requis concernant le fait que Arthur et Matthieu soient les coresponsables

Cela est accepté à l'unanimité.

Responsable du pôle sportif

Sévane Tadevossian

Aucune abstention.

Cela est accepté à l'unanimité

Responsable du pôle communication

Thomas Connor se présente en tant que responsable.

Le vote accepté à l'unanimité

Responsable pôle soutien

Candice Charles se présente et est la responsable du pôle soutien

C'est accepté à l'unanimité

Responsable du pôle politique

François Sengdara se présente en tant que responsable du pôle politique

C'est accepté à l'unanimité

Coordinateur de pôle

Pietro Millic et Soizic Goetz se présente en tant que coordinateurs

Le vote est accepté à l'unanimité.

Vérificateurs de comptes

Remo et Milena sont élus en tant que vérificateurs de comptes

Ce vote est accepté à l'unanimité

La séance de l'assemblée générale est clôturée.

